

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2021

### DE LA COMMUNE DE CLAMEREY

Le 11/10/2021 à 19 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Eric DEMOURON, maire, dans le lieu habituel de leur séance, sur convocation du 06/10/2021

**Étaient présents** : BORNOT Sandrine, COQUILLON Yves, DELOGE Sylvie, DEMOURON Eric, GUILLER Amaury LAUREAU Alain, MARTIN François, PERRIER Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés** : MARTIN François, PICARD Hervé (pouvoir à E.DEMOURON)

Madame Sandrine BORNOT a été désignée comme secrétaire de séance.

#### **Nombre de conseillers :**

- **afférents au conseil : 11**

- **en exercice : 11**

- **ayant pris part à la délibération : 9 (dont 1 pouvoir)**

Début de séance : 19h00

---

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu du 13/09/2021

---

#### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE MATERNELLE**

Après avoir donné lecture des dépenses scolaires pour l'année 2020-2021, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents FIXE le coût par élève à 1 188,48 € et autorise le Maire à émettre les titres auprès des communes dont les enfants fréquentent l'école de Clamerey.

#### **AUGMENTATION DES HEURES ATSEM ECOLE DE GISSEY LE VIEIL**

L'école de Gissey le Vieil accueille 26 élèves pour cette année scolaire 2021 /2022.

Le personnel a constaté que durant les deux premières semaines la présence de l'atsem est plus que nécessaire pour garantir une efficacité éducative et une sécurité sans faille.

Les règles sanitaires strictes imposées par le ministère de l'éducation nationale sont contraignantes et sont parfois pénalisantes pour l'enseignante qui doit les respecter rigoureusement.

L'ATSEM a signé un contrat annuel de 8H31 hebdomadaire x 36 semaines d'école par semaine, nous pourrions ajouter 2 heures par semaine pour un fonctionnement optimal dans cette école et répondre aux besoins de notre enseignante pour cette année. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Clamerey, à l'unanimité des membres présents :

**EMET** un avis favorable à l'augmentation des heures de l'Atsem de l'école de Gissey le Vieil.

#### **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT**

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZA50 pour une surface de 54a 35 ca. Cette parcelle constitue ainsi une dépendance du domaine public de la commune.

Une partie de cette parcelle représentant une superficie de 3 465m<sup>2</sup> ne fait l'objet d'aucune affectation car la bande de terrain est séparée physiquement par la route

il est proposé au Conseil municipal après constat de la désaffectation de la bande de terrain, de prononcer le déclassement de cette bande de terrain du domaine public communal par la présente délibération, de sorte qu'elle sera incorporée dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

**DECIDE** de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée ZA57

**PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée ZA57 pour une incorporation au domaine privé.

## POINTS D'INFORMATION

- Bâche à incendie à Saucy : abattage des noyers, entreprise Boussard pour 528,00 € TTC
- Ordures ménagères : réunions d'informations et flyers prochainement
- Un devis pour les plaques (numéros de maison) a été demandé
- Une demande d'information a été effectuée auprès d'associations pour les chats errants
- La chaudière de l'église connaît encore quelques problèmes
- Nettoyage de l'église le 16/10
- Le monument aux Morts doit être nettoyé avant la cérémonie du 11 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20



Fait à Clamerey,  
le 18 octobre 2021  
Le maire, Eric DEMOURON

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Eric Demouron", is written over the printed name of the mayor.